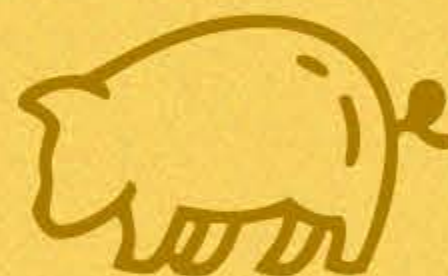
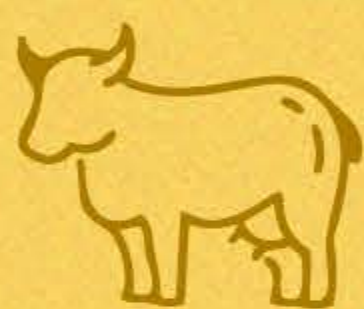




Fortes chaleurs

**Vigilance pour le
transport d'animaux**



Les fortes chaleurs peuvent mettre en danger les animaux transportés.

Des règles spécifiques s'appliquent pour garantir leurs bien-être.





Fortes chaleurs



Transport d'animaux : plages horaires à respecter

**Interdiction de transporter des animaux
vivants sur la route entre 13h et 18h**

Sauf dérogation :

- Véhicule équipé d'un système de régulation de la température (climatisation, ventilation, brumisation)
- Transport de 3 animaux maximum
- Motif vétérinaire ou de protection animale

Arrêté ministériel du 22 juillet 2019





Fortes chaleurs

Transport d'animaux longue durée (+ de 8h)

Seuls les transports garantissant une température inférieure à 30°C sont autorisés

Les véhicules doivent être équipés :

- de capteurs permettant de contrôler la température
- d'un système d'enregistrement des températures





Fortes chaleurs

**Le bien-être animal :
une priorité**

« Nul ne transporte ou ne fait transporter des animaux dans des conditions telles qu'ils risquent d'être blessés ou de subir des souffrances inutiles »

Règlement (CE) 1/2005

Des contrôles peuvent être mis en place pour garantir le respect des conditions de transport.

